



Règlement

Présentation :

- Le 2000 Savoyards est une randonnée montagnarde permanente organisée et homologuée par les cyclotouristes Albertvillois (CTA).
- Elle peut être effectuée de juin à septembre, suivant les conditions de passage au sommet des cols.
- Le délai : **Grand-randonneur (Ultra) 60 heures (en autonomie)**
Randonneur 96 heures (en autonomie)
Touriste sans délai (assistance autorisée)
- Cette épreuve étant un circuit, le sens giratoire reste au choix des concurrents. Le point et l'heure de départ est libre sur le circuit.
- **Le parcours peut être réalisé en autonomie totale ou avec l'appui d'un véhicule d'assistance.**

Parcours :

- Les contrôles se feront par apposition d'un timbre humide sur la carte de route, ou l'adjonction à cette carte d'une photographie du lieu de contrôle (bicyclette obligatoirement visible sur la prise de vue) ou trace GPX.
 - Col de la Madeleine
 - Col de la Croix de Fer
 - Col du Mollard (ou Albiez le vieux)
 - Col du Galibier (ou du Lautaret)
 - Névache
 - Col du Mt Cenis
 - Col de l'Iseran
 - Col du Petit St Bernard
 - Col du pré (bar 500m avant le col)

Sécurité

- Les mineurs devront accompagner leur engagement de l'autorisation parentale.
- Les participants étant en excursion personnelle devront se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux et préfectoraux et **posséder un éclairage conforme si celui-ci s'avère nécessaire. Les cols empruntés sont généralement ouverts du mois de juin jusqu'aux premières neiges (fin octobre). Le participant veillera à prendre connaissance des prévisions météo sur le parcours avant son départ.**
- **Le parcours n'est proposé qu'à titre indicatif. Il appartient à chacun d'adapter son itinéraire aux circonstances particulières qui pourraient empêcher le passage par la trace proposée. En cas d'accident ou d'incident quelconque survenu ou provoqué par le participant, la responsabilité du CTA ne saurait être engagée en aucun cas.**
- **Pour les non licenciés assurance obligatoire.**

- **Se munir d'une carte d'identité pour passage en Italie.**

Frais d'inscriptions

- La demande d'engagement devra parvenir si possible un mois avant la date du départ accompagnée de la somme de 15€ pour les engagements avec médaille ou 10€ sans médaille, par virement (RIB en pièce jointe sur le site) ou par chèque bancaire à l'adresse suivante :

Correspondant :

Mr Grange Michel

100 routes des Ayes

73460 Verrens-Arvey

@email : micgrange@orange.fr

Mobile : 06 86 52 71 60

Homologation

- La randonnée terminée, la carte de route ou trace GPX devra être retournée au correspondant pour homologation. L'engagement reste valable 2 ans en cas de non départ.

Le fait de participer à cette randonnée implique l'acceptation du présent règlement.